



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du droit de l'environnement**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°32-2022-07-01-00003
portant renouvellement de la composition
de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux sise à
Moncorneil-Grazan**

Le Préfet du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-2-1 et R. 125-5, R. 125-8 à R. 125-8-5 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;
- VU** le décret n° 2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Xavier BRUNETIERE, Préfet du Gers ;
- VU** le décret du 15 décembre 2021 nommant Monsieur Jean-Sébastien BOUCARD, Secrétaire général de la préfecture du Gers ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Sébastien BOUCARD, Secrétaire général de la préfecture du Gers ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2012125-0008 du 4 mai 2012 portant création de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Moncorneil-Grazan ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°32-2017-06-30-006 du 30 juin 2017 portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Moncorneil-Grazan ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°32-2021-06-25-00007 du 25 juin 2021 portant modification de la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux sise à Moncorneil-Grazan ;
- VU** les propositions de désignation des personnes, services, organismes et associations consultés ;
- CONSIDÉRANT** qu'il a lieu de renouveler l'arrêté de composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux sise à Moncorneil-Grazan ;
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Gers ;

ARRÊTE

Article 1 : Cette commission est composée de :

1) membres du collège «administrations de l'Etat » :

- M. le Préfet ou son représentant, président de la commission ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant

2) membres du collège «exploitant de l'installation classée» représentant le Syndicat mixte Trigone :

- M. Francis DUPOUEY, titulaire et M. Jacques FAUBEC, suppléant
- M. Jean-Pierre SALERS, titulaire et M. Roger COMBRES, suppléant
- M. Patrick DUBOSC, titulaire et M. Didier DUPRONT, suppléant
- M. Thierry REVEIL, titulaire et M. Patrice SUAREZ, suppléant

3) membres du collège «élus des collectivités territoriales concernées» :

- les représentants de la commune de Moncorneil-Grazan :
 - M. Serge MARQUILLIE, titulaire et M. JANICAUD Jean-Marc, suppléant
 - M. René PAGOTTO, titulaire et M. Francis LACOSTE, suppléant
- le représentant de la commune de Betcave-Aguin :
 - M. Jacques SERIN, titulaire et M. Marc BAUP, suppléant
- le représentant de la commune de Tachaires :
 - M. Max BALAS, titulaire et M. Andréas TWELLMANN, suppléant

4) membres du collège «riverains d'installation classée ou associations de protection de l'environnement» :

- l'association France Nature Environnement représentée par :
Mme Isabelle ARTUS, titulaire et M. Jean-Paul DUGOUJON, suppléant
- l'association « Les Amis de la Terre » représentée par :
Mme Sylviane BAUDOIS, titulaire et Mme Monique PLANTE, suppléante
- l'Association UFC Que Choisir Gers, représentée par
Mme Monique MONLEZUN, titulaire et Mme Martine ALICOT, suppléante
- l'association « La Sauvegarde de Moncorneil-Grazan, Betcave-Aguin et leurs environs »
représentée par : Mme Elisabeth BILLHOT, titulaire et M. Pascal ALLENET, suppléant

5) membres du collège «salariés de l'installation classée», délégués du personnel au Comité Technique du Syndicat mixte Trigone :

- M. Stéphane LEGENDRE, titulaire et Mme Delphine GABRIEL, suppléante

6) personnes qualifiées :

- M. le Délégué Régional de l'ADEME ou son représentant
- M. le Président du Conseil Départemental ou son représentant.

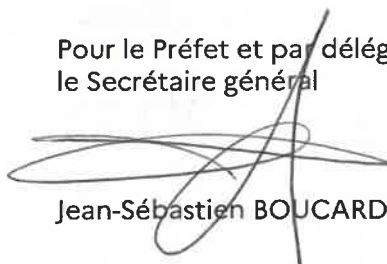
Article 2 : Les membres désignés sont nommés pour une durée de 5 ans.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°32-2021-06-25-00007 du 25 juin 2021 portant modification de la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux sise à Moncorneil-Grazan est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Moncorneil-Grazan, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auch, le - 1 JUIL. 2022

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général



Jean-Sébastien BOUCARD